



COMMUNIQUÉ
Papeete, le lundi 18 mars 2019

Ouverture d'une antenne de la DICP au Pôle Entreprises de la CCISM de Polynésie française

Ce lundi 18 mars 2019 a été marqué par l'inauguration de la permanence de la Direction des Impôts et des Contributions Publiques (DICP) dans les locaux du Pôle Entreprises de la Chambre de Commerce, d'Industrie, des Services et Métiers (CCISM) de Polynésie française.

Cette inauguration vient matérialiser la convention de partenariat signée par Madame Claude PANERO, Directrice de la DICP et Monsieur Stéphane CHIN LOY, Président de la CCISM de Polynésie française qui a pour objectif d'améliorer l'information et l'accompagnement des entreprises et porteurs de projet en intégrant les formalités fiscales liées à la création d'entreprise au sein du parcours du Pôle Entreprises de la CCISM.

Désormais, un **conseiller des impôts de la DICP** est présent dans les locaux du **Pôle Entreprises de la CCISM de 8h à 12h du lundi au vendredi** afin d'accompagner les porteurs de projet de manière personnalisée dans leur démarche de création d'activité et les conseiller sur le choix d'un régime fiscal adapté à leur situation.

Un partenariat qui porte une ambition commune, la **simplification**. Elle se traduit :

- à la CCISM par un véritable guichet unique dédié à l'entrepreneuriat :

Le Pôle Entreprises de la CCISM souhaite se positionner comme **un véritable guichet unique dédié à l'entrepreneuriat et complète son offre de services** en accueillant dans ses locaux une antenne de la DICP qui rejoint celle de la CPS destinée à traiter toutes les questions relatives à la couverture sociale des entrepreneurs et celle de l'organisme de financement INITIATIVE Polynésie. Le Pôle Entreprises de la CCISM compte un incubateur de Start Up avec PRISM, un centre d'accompagnement en gestion avec le CAGEST, un service Import-Export, un service Juridique, un service en charge des formalités d'entreprises et du montage des business plan, un service dédié à l'animation des commerces ainsi qu'un service dédié à la qualité et au développement durable.

- à la DICP par la simplification de la vie des entreprises

La DICP travaille à simplifier la vie des entreprises en rendant l'impôt plus compréhensible et en réduisant l'impact des formalités qu'il génère pour que les chefs d'entreprise et les professionnels puissent mettre à profit le temps gagné pour se consacrer à leurs métiers et au développement de leurs activités.

Afin de limiter leurs déplacements et pour participer à la diminution des complexités administratives, la DICP a fait le choix d'ouvrir une permanence dans les locaux du pôle Entreprise de la CCISM.

Elle est gouvernée par la charte qualité de service IA ORA NA DICP, car pour elle, chacune des rencontres compte. Qu'elles aient lieu depuis son espace d'accueil,

son antenne à Raiatea, lors d'évènements, par téléphone, courriers, e-mails ou à la permanence de la DICP au CFE. La DICP s'attache à répondre avec réactivité, efficacité et fiabilité.

C'est le sens des engagements portés au travers de sa charte IA ORA NA DICP, celui d'un accueil professionnel et personnalisé.

EN PRATIQUE :

Permanence de la DICP au CFE : L'accueil du public est assuré par un conseiller des impôts du lundi au vendredi de 8h à 12h dans les locaux du Centre de Formalités des Entreprises de la Chambre de Commerce, d'Industrie, des Services et des Métiers situé rue Dumont d'Urville à Papeete (en face du siège de la Banque Socredo).

CCISM Pôle Entreprises : L'accueil du public est assuré par nos conseillers situés rue Dumont d'Urville à Papeete du lundi au jeudi de 7h30 à 16h et le vendredi de 7h30 à 15h00 en journée continue.

Contact au 40.47.27.47, email à cdfe@ccism.pf

Service clientèle de la DICP : Le guichet fiscal unifié de la DICP est ouvert en journée continue, du lundi au jeudi de 7h30 à 14h30 et jusqu'à 13h30 le vendredi. Il est accessible au premier étage du bâtiment administratif situé 11 rue du commandant DESTREMAU à Papeete.

Il fait l'objet d'une fermeture comptable et administrative une fois par mois.

Les usagers-clients peuvent joindre le service clientèle de la DICP par téléphone au 40.46.13.13, fax au 40.46.13.01, courriel à directiondesimpots@dicp.gov.pf, ou prendre rendez-vous avec un conseiller sur le site internet www.impot-polynesie.gov.pf.

www.impot-polynesie.gov.pf



www.ccism.pf

